



Le 20 septembre 2007

**Destinataires :** Toutes les banques  
Toutes les succursales de banques étrangères  
Sociétés de fiducie et de prêts fédérales  
Sociétés d'assurance-vie fédérales  
Sociétés d'assurances multirisques fédérales  
Associations coopératives de crédit fédérales  
Sociétés de secours mutuels

**Cc :** Surveillants et organismes de réglementation provinciaux  
Association canadienne des assureurs de marketing direct  
Association des banquiers canadiens  
L'Association fraternelle canadienne  
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.  
Autorités canadiennes en valeurs mobilières  
Centrale des caisses de crédit du Canada  
Bureau d'assurance du Canada  
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières  
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

**Objet :** **Radiation d'entités et d'individus désignés en vertu du Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur Al-Qaïda et le Taliban**

Dans un communiqué de presse daté du 19 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé que le 18 septembre dernier, le comité chargé d'instituer des mesures à l'encontre des personnes et entités liées au groupe Al-Qaïda ou aux Taliban avait approuvé la radiation d'un individu :

- Lokman Amin **MOHAMMED**

On trouvera des précisions à ce sujet dans le communiqué de presse en question, disponible en version anglaise seulement, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/News/Press/docs//2007/sc9120.doc.htm>

Les listes d'entités et d'individus désignés qui se trouvent sur notre site Web ont été mises à jour de façon à refléter cette radiation. Comme toujours, le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales se conforment aux lois et aux règlements de toutes les administrations sur le territoire desquelles elles exercent leurs activités.

Nous vous remercions de votre collaboration soutenue.

Le surintendant auxiliaire,  
Secteur de la réglementation,

Robert Hanna